

SEANCE DU 15 FEVRIER 2022 : DELIBERATION N° 8

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille VINGT-DEUX, le QUINZE FEVRIER 2022 à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Jeannine PAQUE pouvoir à Marie-Charles LALY
Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
Caroline LEROY pouvoir à Samia SERHANI
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

SECRETARE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Validation du montant définitif des travaux de voirie Chemin du Canougue - partie sur Maubeuge - suivis en régie par la CAMVS, au titre de l'année 2021, et du versement à la CAMVS du fonds de concours de 50 % de la part nette

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L.5216-5 VI relatif au versement des fonds de concours entre le Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Vu les arrêtés préfectoraux des 30 mai 2013 et 19 décembre 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la CAMVS, et notamment l'article 2.2a relatif à la compétence facultative « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant extension des compétences de la CAMVS,

Vu les statuts de la CAMVS et notamment l'article 2.2 a relatif à la compétence facultative « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire :

- n° 595 de la CAMVS du 24 février 2016 relative à l'harmonisation de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, « Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,
- n° 2210 du 12 décembre 2019, portant révision de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,
- n° 2402 du 10 septembre 2020 portant mise en conformité des statuts avec la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et de la proximité de l'action publique,
- n°2638 du 18 décembre 2020 relative aux fonds de concours des communes pour les travaux de voirie suivis en régie, de janvier à juin 2021,
- n° 2884 du 30 juin 2021 relative à la sollicitation de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie, suivis en régie, à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2021,

- n° 3049 du 23 novembre 2021 arrêtant une liste des travaux de voirie suivis en régie par la CAMVS au titre de l'année 2021 reprenant les travaux réalisés sur la Commune de MAUBEUGE, Chemin du Canougue dont le montant définitif est arrêté à la somme de 45 093,60 €,

Vu les délibérations du Conseil Municipal :

- n° 14 du 9 mars 2021 relative à la signature de la Convention cadre du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 entre la CAMVS et la Commune de Maubeuge : relative aux demandes de fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie réalisés en régie par la CAMVS,
- n° 41 du 9 mars 2021 relative à la mise en conformité des statuts de la CAMVS avec les dispositions de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 - Transfert des compétences exercées à titre optionnel vers le bloc des compétences exercées à titre supplémentaire,
- n° 139 du 14 septembre 2021 relative à la signature de la Convention cadre du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 entre la CAMVS et la Commune de Maubeuge : relative aux demandes de fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie réalisés en régie par la CAMVS,

Vu les deux conventions relatives aux demandes de fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie suivis en régie couvrant respectivement la période de janvier à juin puis de juillet à décembre 2021,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté » en date du 26 janvier 2022,

Considérant que pour accompagner la politique communautaire ambitieuse en matière de modernisation de son réseau de voiries et de sauvegarde du patrimoine, il est nécessaire de maintenir le dispositif de participation des communes à la CAMVS par voie de fonds de concours y compris pour les travaux de voirie suivis en régie,

Que cette participation financière s'élève à 50 % de la part nette supportée par la CAMVS pour les travaux relatifs aux voies et accessoires de voirie d'intérêt communautaire,

Considérant qu'il s'agit de la réfection de la chaussée Chemin du Canougue - partie sur la Commune de Maubeuge, pour un montant total définitif de 45 093,60 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Valide le montant total des travaux réalisés en régie par la CAMVS sur le territoire de la ville de Maubeuge, Chemin du Canougue, au titre de l'année 2021 qui a été arrêté à 45 093,60 € TTC,
- Acte que la participation financière de la Ville s'élève à 50 % de la part nette supportée par la CAMVS pour les travaux relatifs aux voies et accessoire de voirie d'intérêt communautaire,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte relatif à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : **01 MARS 2022**
Affiché le :
Notifié le :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président, après convocation légale de ses membres en date du 16 novembre 2021. Les conseillers municipaux ont été informés par voie dématérialisée le 16 novembre 2021. Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 82 - nombre de présents : 54 - nombre de pouvoirs : 17 - nombre de votants : 71 -

Délibération : 3049

Réf : CM

Objet : Fonds de concours – Travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2021

Secrétaire de séance : M. Benoît COURTIN

Délégués titulaires :

Aibes : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : Mme Marjorie MAHIEUX - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Hugo GEORGES - **Bachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER - **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : Mme Aurélie WELONEK - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussois** : M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Colleret** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Albert JALLAY - **Eclaires** : M. Jacques LAMQUET - **Ecuelin** : Mme Emmanuelle DELABRE - **Elesmes** : M. Thierry DEPARIS - **Feignies** : M. Patrick LEDUC, Mme Martine LEMOINE, M. Jérôme DELVAUX ; M. Frédéric BAK ; **Ferrière-la-Grande** : M. Benoît COURTIN, Mme Grazielle VANBELLE, M. Jean-Philippe DELBART - **Ferrière-la-Petite** : M. Thomas PIETTE - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Stéphane WILMOTTE, Mme Caroline FRIART, M. Bernard BONDUE, Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE, Mme Marie-Catherine FLINOIS, M. Christophe FORIEL, Mme Brigitte ROULY - **Jeumont** : M. Benjamin SAINT-HUILE, M. Arnaud BEAUQUEL, Mme Nadia TERKI, Mme Sylvie DEVILLERS, M. Didier GALAND - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine** : M. Alexandre PAREE - **Louvroil** : M. Guiseppe ASCONE, Mme Fatima KACIMI, M. Jean-Louis SIMON - **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY, Mme Florence GALLAND, M. Nicolas LEBLANC, Mme Jeannine PAQUE, M. Dominique DELCROIX, Mme Annick LEBRUN, M. Patrick MOULART, Mme Bernadette MORIAME, M. Naguib REFFAS, Mme Brigitte RASSCHAERT, M. Nino CHIES, Mme Samia SERHANI, M. Emmanuel LOCOCCIOLO, M. Rémi PAUVROS, Mme Marie-Pierre ROPITAL, M. Michel WALLEY, M. Jean-Pierre ROMBEAULT - **Monceau-Saint-Waast** : M. Serge GUILLAUME-MAINGUIN - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME ; **Noyelles-sur-Sambre** : M. Jean-Pierre MONNIER - **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quiévelon** : M. Laurent RIFFE - **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Vincent PETIT - **Vieux-Mesnil** : M. Grégory BELAZIZ - **Vieux-Reng** : M. Jean-Pierre MANFROY - **Villers-Sire-Nicole** : M. Hervé POURBAIX.

Membres ayant été suppléés :

Bettignies : M. Michel LEFEBVRE par M. Jean-Pierre BLAS.

Membres ayant donné pouvoir :

Aulnoye-Aymeries : Mme Sylvie TOURNAY à M. Bernard BAUDOUX ; **Feignies** : Mme Martine LEMOINE à M. Patrick LEDUC ; **Hautmont** : M. Bernard BONDUE à Mme Aude VAN CAUWENBERGE ; Mme Caroline FRIART à Mme Marie-Catherine FLINOIS ; M. Stéphane WILMOTTE à Mme Aude VAN CAUWENBERGE ; **Jeumont** : Mme Nadia TERKI à M. Benjamin SAINT-HUILE ; Mme Sylvie DEVILLERS à M. Didier GALAND ; **Louvroil** : M. Guiseppe ASCONE à M. Jacques THURETTE ; **Maubeuge** : M. Nino CHIES à Mme Florence GALLAND ; M. Emmanuel LOCOCCIOLO à M. Arnaud DECAGNY ; Mme Annick LEBRUN à Mme Florence GALLAND ; Mme Bernadette MORIAME à Mme Jeannine PAQUE ; M. Naguib REFFAS à Mme Brigitte RASSCHAERT ; Mme Samia SERHANI à M. Arnaud DECAGNY ; **Noyelles-Sur-Sambre** : M. Jean-Pierre MONNIER à M. Michel DETRAIT ; **Rousies** : M. Jean-Pierre LEBLANC à Mme Josiane SULECK ; **Sassegnies** : M. Vincent PETIT à M. Michel DUVEAUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre issue de la fusion de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Commune Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Noyelles-sur-Sambre à la communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre suite à son retrait de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la CAMVS, et notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant transfert automatique des compétences obligatoires « Eau », « Assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant extension des compétences de la CAMVS en matière de circuits courts ;

Vu la délibération n° 2402 du 10 septembre 2020 portant mise en conformité des statuts avec la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2210 du 12 décembre 2019 modifiée, portant révision de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Vu les statuts de la CAMVS et notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence facultative « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n° 2638 du 18 décembre 2020 relative aux sollicitations de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie suivis en régie, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 30 juin 2021.

Vu la délibération n° 2884 du 30 juin 2021 relative aux sollicitations de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie suivis en régie, à compter du 1^{er} juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour accompagner la politique communautaire ambitieuse en matière de modernisation de son réseau de voiries et de sauvegarde du patrimoine, il est nécessaire de maintenir le dispositif de participation des communes à la CAMVS par voie de fonds de concours, y compris pour les travaux de voirie suivis en régie.

Cette participation financière s'élève à 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS pour les travaux relatifs aux voies et accessoires de voirie d'intérêt communautaire.

Il est proposé, d'arrêter une première liste des travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2021, selon le détail suivant :

COMMUNES	ADRESSE	DESCRIPTIF TRAVAUX	MONTANT TOTAL	TRAVAUX REGIE OU ENTREPRISE
AULNOYE AYMERIES	RUE PASTEUR	AMENAGEMENT DE ZONES DE STATIONNEMENT	1 208,52	REGIE
BERSILLIES	RUE DE BETTIGNIES ET RUE SAINT PIERRE D'HAUTMONT	POSE DE SIGNALISATION VERTICALE	332,57	REGIE
BOUSIGNIES SUR ROC	RUE DU COUREUX	RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	406,35	REGIE
COLLERET	RUE DE LA REPUBLIQUE	MISE EN VOIE UNIQUE	2 043,66	REGIE
ECUELIN	CHEMIN DE LA FONTAINE SAINT MARTIN	POSE DE SIGNALISATION VERTICALE	398,59	REGIE
ECUELIN	RUE DU CALVAIRE	POSE DE SIGNALISATION (STOP)	978,54	REGIE
ECUELIN	RUE DU CHÂTEAU	POSE DE SIGNALISATION VERTICALE	399,62	REGIE
FEIGNIES	35 RUE ARTHUR DUBOIS	CREATION D'UNE TRAVERSEE PIETONNE	2 377,36	REGIE
FEIGNIES	149 RUE DE KEYWORTH	AMENAGEMENT DE BORDURES AVEC REFECTION DE TROTTOIR	1 283,47	REGIE
FEIGNIES	ABORS COLLEGE JEAN ZAY	MISE AUX NORMES DE PASSAGES PIETONS	5 117,05	REGIE
FEIGNIES	47 RUE DES FORGES	CREATION D'UN POINT LUMINEUX	1 327,56	REGIE

FERRIERE LA GRANDE	52 RUE BOUSE	AMENAGEMENT DE BORDURES ET SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT	1 295,30	REGIE
FERRIERE LA GRANDE	59 RUE FRANCOIS DUMONT	AMENAGEMENT DE BORDURES	1 188,20	REGIE
FERRIERE LA GRANDE	RUE GABRIEL PERI	POSE DE SIGNALISATION (STOP)	834,82	REGIE
FERRIERE LA GRANDE	RUE JEAN JAURES	POSE DE SIGNALISATION (STOP)	1 070,11	REGIE
FERRIERE LA GRANDE	5 RUE DE L'EPREUVE	AMENAGEMENT DE BORDURES	703,20	REGIE
FERRIERE LA GRANDE	3 RUE LEONCE DELENS	CREATION D'UN PASSAGE PIETONS	1 769,39	REGIE
HAUTMONT	3 ET 9 RUE MARC	AMENAGEMENT DE BORDURES ET REFECTION DE CHAUSSEE	2 380,05	REGIE
HAUTMONT	9 BIS RUE MARC	AMENAGEMENT DE BORDURES ET REFECTION DE CHAUSSEE	1 506,98	REGIE
HAUTMONT	6 RUE DES BOULEAUX	AMENAGEMENT DE BORDURES	1 152,47	REGIE
HAUTMONT	RUE DE TURENNE	MISE EN VOIE UNIQUE	580,14	REGIE
HAUTMONT	AVENUE DE FERRIERE	REFECTION DE CHAUSSEE	1 042,16	REGIE
HAUTMONT	RUE QUEUE DU BOIS	REFECTION DE CHAUSSEE	92 424,30	ENTREPRISE
JEUMONT	RUE DE LA RESISTANCE	POSE DE SIGNALISATION VERTICALE (30)	90,19	REGIE
JEUMONT	RUE RAMPANAUX ANGLE MERMOZ	CREATION D'UN PASSAGE PIETONS ET D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT	1 896,35	REGIE
MAUBEUGE	RUE DU CANOUGUE	REFECTION DE CHAUSSEE	45 093,60	ENTREPRISE
NEUF MESNIL	RUE DE LA PAIX	REFECTION DE CHAUSSEE	539,27	REGIE
RECQUIGNIES	RUE DE LA BRASSERIE	RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	1 140,39	REGIE

RECQUIGNIES	RUE DE LA BRASSERIE	RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	3 117,48	ENTREPRISE
RECQUIGNIES	RUE RENE FOURCHET PROLONGE	RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	477,01	REGIE
RECQUIGNIES	RUE DE LA FEUTRERIE	POSE DE SIGNALISATION - 30KM/H	324,16	REGIE
VIEUX RENG	27 RUE DE LA JONCQUIERE	RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	406,35	REGIE
VIEUX RENG	33 RUE DE MAUBEUGE	RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	406,35	REGIE
VILLERS SIRE NICOLE	RUE DE GIVRY	CREATION D'UN STOP	676,89	REGIE

Il est rappelé que le Conseil Municipal de chaque commune concernée par des travaux devra délibérer de façon concordante sur lesdits travaux (localisation et descriptif), leur montant définitif et sur le versement à la CAMVS du fonds de concours de 50 % de la part nette qu'elle supporte.

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

Approuve une première liste des travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2021 telle que précédemment citée.

Autorise le Président ou l'un des membres du Bureau Communautaire par délégation à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Dit que les crédits sont prévus au Budget 2021 du budget principal VOI 13241.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Par délégation du Président,
Cécile MOTTE, Directrice Générale des Services

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 02/12/2021
et de la publication le 02/12/2021 ou de la notification le
Par délégation du Président
Cécile MOTTE, Directrice Générale des Services

